



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 26 mars 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2019-03-26\_1324

Morangis

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
Bilan de concertation et arrêt du projet de PLU

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars à 19h17 les membres du Conseil de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 20 mars 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr	Jean-Claude KENNEDY	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr	Michel LEPRETRE	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	P		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr	Jean-Luc LAURENT	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P	Robin REDA	P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr	Nadège ACHTERGAELE	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	P		P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	Repr	Sarah TAILLEBOIS	P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr	Nathalie BESNIET	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	Abs		
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Abs		
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	Abs		
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	Repr	Patricia TORDJMAN	P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr	Patrice SAC	P
l'Hay-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	P		P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	P		P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Repr	André DELUCHAT	P
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr	Fabienne LEFEBVRE	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr	Isabelle LORAND	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Abs		
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Abs		
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr	Pierre BELL'LLOCH	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	P		P
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	P		P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	P		P
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr	Isabelle RIFFAUD	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Repr	Clément DECROUY	P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Repr	Arielle MERINA	P

1324

1/5

Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Repr	Eric MEHLHORN	P
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	Repr	Patrice DIGUET	P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr	Marie CHAVANON	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	P		P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs		
Orly	Mme	JANODET	Christine	P		P
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Repr	Françoise SOURD (1)	P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Repr	Tonino PANETTA	P
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Abs		
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Repr	Pascal NOURY	P
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Abs		
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	Repr	Pierre SEGURA	P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	Repr	Cécile VEYRUNES-LEGRAIN	P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Abs		
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	P		P
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Abs		
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Repr	Anne-Marie GERARD	P
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	Repr	Thierry ATLAN	P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	Abs		
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Repr	Romain MARCHAND	P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Repr	Sébastien BENETEAU	P
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	P		P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Abs		
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	P		P
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Abs		
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Repr	Laurent SAUERBACH	P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr	Franck PERRILLAT-BOTTONET	P
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	Abs		

(1) jusqu'à 1309

### Secrétaire de Séance : Madame Sarah Taillebois

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire - 92				
N° de délibérations	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1298 à 1309	40	23	29	69
1310 à 1332	41	23	28	69

## Exposé des motifs

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Morangis a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 16 février 2012, modifié les 16 décembre 2013 et 14 décembre 2015, mis en compatibilité les 27 juillet 2016 et 25 septembre 2018.

Une révision générale du PLU a débuté en mars 2016 conformément aux prescriptions de la délibération du Conseil Municipal de Morangis en date du 16 novembre 2015.

Les articles L 103-2 à L 103-6 du Code de l'Urbanisme prévoient que l'élaboration d'un PLU doit faire l'objet « d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ». Cette concertation doit faire l'objet d'un bilan réalisé par l'autorité compétente.

A l'arrêt du PLU, le bilan de la concertation joint à la présente délibération est présenté devant le Conseil Territorial. Le bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, relate les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et les analyses au regard du projet global de la commune.

Compte-tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil Territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre d'approuver la délibération suivante :

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.101-2, L.151-1 et suivants, L.153-14 et R.153-3 ;

**Vu** le code de l'urbanisme dans sa version applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016, notamment les articles L.103-2 et suivants ;

**Vu** le code de l'urbanisme, et notamment les dispositions de l'article R.153-3 permettant à la délibération arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme, de simultanément tirer le bilan de la concertation, en application de l'article L.103-6 ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1<sup>er</sup> du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme, notamment son article 12 ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** la délibération n° 16.01.26-10 du Conseil Territorial en date du 26 janvier 2016 décidant de poursuivre les procédures engagées par les communes antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et notamment celle de la ville de Morangis ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Morangis approuvé le 16 février 2012, modifié le 16 décembre 2013 et le 14 décembre 2015, mis en compatibilité le 27 juillet 2016 et le 25 septembre 2018 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de Morangis du 16 novembre 2015 prescrivant la révision de son PLU et fixant les modalités de la concertation ;

**Vu** la délibération du Conseil Territorial n° 2017-12-19\_871 en date du 19 décembre 2017 relative au débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

**Vu** le projet du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement écrit et graphique et les annexes ;

**Vu** le bilan de la concertation détaillé, annexé à la présente délibération ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de Morangis en date du 18 mars 2019 relative aux choix des dispositions d'urbanisme applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de Morangis en date du 18 mars 2019 donnant un avis favorable à l'arrêt du PLU de Morangis par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ;

**Vu** la délibération du Conseil Territorial en date du 19 mars 2019 relative aux choix des dispositions d'urbanisme applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Considérant** que la concertation a été menée pendant toute la durée de la procédure de révision et a permis d'associer les habitants et les autres personnes concernées à travers un dispositif d'information et d'échanges reposant sur les modalités suivantes :

- des affichages en Mairie de Morangis et sur les panneaux administratifs communaux,
- des articles dans le magazine trimestriel de la ville « Morangis et Vous » et sur les plaquettes mensuelles "Les RDV du mois",
- des articles sur le site internet de la commune,
- deux expositions dans le hall d'accueil de la mairie suite aux fabriques citoyennes :
  - . le diagnostic de la Ville et les objectifs du PADD en octobre 2017,
  - . le projet de PLU depuis octobre 2018,
- onze réunions publiques :
  - . Assemblée des Habitants du 24/05/2016,
  - . Réunions publiques sur le thème de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) le 23/11/2016 et le 6/12/2016,
  - . Visite de la ZAE le 19/11/2016,
  - . Assemblée des habitants le 26/01/2017 sur le thème des équipements et des transports,
  - . Assemblée des habitants le 2/03/2017 sur le thème de "la place de la nature et de l'agriculture dans notre ville",
  - . Réunion publique du 13/05/2017 "Forum autour de l'urbanisation de Morangis : présentation du diagnostic",
  - . Fabrique Citoyenne du 13 au 15 octobre 2017 : vote sur les objectifs du PADD,
  - . Réunion d'information sur la modification du périmètre de la ZAE le 28/06/2018,
  - . Fabrique Citoyenne du 13 et 14 octobre 2018 : vote sur le projet de PLU,
  - . Réunion publique du 6 décembre 2018 : présentation du projet de PLU soumis à arrêt.

**Considérant** que ces différents moyens et actions ont permis d'informer régulièrement les habitants de Morangis et les acteurs du territoire et ont garanti la transparence de la démarche ;

**Considérant** le bilan de la concertation détaillé, annexé à la présente délibération ;

**Considérant** que le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 offre la possibilité aux collectivités ayant engagé une procédure d'élaboration ou de révision du leur PLU avant le 31 décembre 2015, de le soumettre aux nouvelles dispositions en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Entendu** le rapport de M. Romain Marchand ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

### **Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Confirme que la concertation relative au projet de la révision générale du PLU de Morangis s'est déroulée conformément aux modalités fixés par la délibération du 16 novembre 2015 du Conseil Municipal de Morangis.
2. Tire le bilan de la concertation du public tel qu'il a été présenté. Ce bilan de la concertation est consultable au Service Urbanisme situé à l'Hôtel de Ville de Morangis, 12, avenue de la République, aux jours et heures habituels d'ouverture des services communaux,
3. Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération,

4. Dit que conformément aux dispositions des articles L 153-14 et suivants du Code de l'Urbanisme, le projet de PLU de Morangis arrêté sera transmis pour avis aux personnes suivantes :
- Le Préfet de l'Essonne et du Val-de-Marne et les services de l'Etat compétents,
  - Le Président du Conseil Régional,
  - Le Président du Conseil Départemental de l'Essonne,
  - Le Représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains,
  - Le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie,
  - Le président de la Chambre des Métiers,
  - Le Président de la Chambre d'Agriculture,
  - Les Maires des communes limitrophes et les établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés qui ont demandé à être consultés,
  - Les représentants des organismes de gestion des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux.
5. Dit que le projet de PLU tel qu'arrêté par la présente délibération sera tenu à la disposition du public au Service Urbanisme situé à l'Hôtel de Ville de Morangis, 12, avenue de la République aux jours et heures habituels d'ouverture des services communaux.
6. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 69**

La présente délibération est certifiée exécutoire,  
étant transmise en préfecture le 4 avril 2019  
ayant été affichée le 5 avril 2019



A Vitry-sur-Seine, le 2 avril 2019  
Le Président

Michel LEPRETRE

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*